

DELIBERATION 2016-35

LE 21 AVRIL DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. A. CLAMOUSE - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND J.F. procuration à Mme VESSIOT - M. TRINDADE J. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. NENCIONI S. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENT : M. ATLAN J.

ABSENTS EXCUSES : Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

Madame FASSIO Isabelle a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTION PROJET ASSOCIATION SPORTS, CULTURE, LOISIRS

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Sports, Culture, Loisirs, pour une participation financière au concours national de danse qui se déroulerait du 4 au 8 mai à Dijon.

L'objectif : Présentation des élèves de l'association (reçues au niveau national au CND de Carcassonne).

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ATTRIBUE** à l'association Sports, Culture, Loisirs la somme 800 € pour une participation financière au concours national de danse ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole



Envoyé en préfecture le 27/04/2016

Reçu en préfecture le 27/04/2016

Affiché le



ID : 034-213402704-20160427-2016_35-DE